

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 28 mars 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Bedreddine  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany  
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à Mme Thibault

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## **Délibération n° 05-09 du 28 mars 2019**

### **RÉVISION DE LA SECTORISATION DES COLLÈGES DE DRANCY, LA COURNEUVE ET BOBIGNY POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2019-2020.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L.213-1,

Vu la délibération du conseil général n°2010-XI-57 du 18 novembre 2010, adoptant la révision de la charte départementale de sectorisation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Après concertation avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) et les communes de Drancy, La Courneuve et Bobigny,

Après consultation et avis des communautés éducatives,

Après consultation du Conseil départemental de l'Éducation nationale du 21 février 2019,

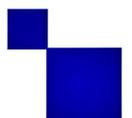
Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la création du périmètre de recrutement du collège intercommunal tel que précisé en annexes 1, 2 et 3 (liste des rues des secteurs des collèges de Drancy, La Courneuve et Bobigny, rentrée scolaire 2019) ;

- APPROUVE l'ajustement des périmètres des collèges Anatole France, Paul Bert et Pierre Sémard à Drancy, tel que précisé en annexe 1 (liste des rues des secteurs des collèges de Drancy, rentrée scolaire 2019) ;

- APPROUVE l'ajustement des périmètres des collèges Georges Politzer, Jean Vilar et Raymond Poincaré à La Courneuve, tel que précisé en annexe 2 (liste des rues des secteurs des collèges de La Courneuve, rentrée scolaire 2019) ;



- APPROUVE les périmètres des collèges de Bobigny, tel que précisé en annexe 3 (liste des rues des secteurs des collèges de Bobigny, rentrée scolaire 2019) ;
- PRÉCISE que la nouvelle sectorisation, telle que définit en annexe s'appliquera à partir de la rentrée 2019 aux élèves intégrant la classe de 6e et aux nouveaux arrivants dans les collèges de Drancy, de La Courneuve et de Bobigny ;
- PRÉCISE que l'ensemble des élèves du secteur actuel du collège Paul Langevin de Drancy aura vocation à fréquenter le collège intercommunal à la rentrée 2019 ;
- PRÉCISE que l'affectation individuelle des élèves étant du ressort de la DSDEN, M. le secrétaire général de la DSDEN, Mmes et MM les principaux des collèges et Mmes et MM. les directeurs et directrices d'école sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190328-2019\_03\_28\_024-DE